

Direction départementale des territoires de l'Isère  
Service Aménagement Sud-Est

Commission départementale d'aménagement commercial

Séance du mercredi 14 décembre 2016 à 16H30

Ordre du jour

Selon l'article R 752-14 du code de commerce, la commission entend le demandeur. Elle peut également entendre, à son initiative ou sur demande écrite au secrétariat de la commission, toute personne dont l'avis présente un intérêt pour l'examen de la demande dont elle est saisie.

Au cours de cette commission seront examinés les dossiers ci-dessous.

**16H30** - Dossier n°205 A, déposé par la SNC LIDL  
Commune : Chasse -sur Rhône

Projet : Consultation pour avis de la commune de Chasse sur Rhône sur la demande de permis de construire n°0380871610029 déposée le 19 octobre 2016, portant sur le projet de création d'un supermarché à l enseigne "LIDL" d'une surface de vente de 1686 m<sup>2</sup>, sis chemin des roues sur la commune de Chasse sur Rhône.

**17H00** - Dossier n°206 A déposé par la société CHARANDIS  
Commune : VOREPPE

Projet : Consultation pour avis de la commune de Voreppe sur la demande de permis de construire n°0385651610026 déposée le 19 octobre 2016, portant sur une demande de création d'un supermarché à l enseigne "SUPER U" de 2 500 m<sup>2</sup> de surface de vente et d'un Drive accolé au magasin de 113 m<sup>2</sup> comportant 3 pistes d'enlèvement, sis avenue du onze novembre sur la commune de Voreppe.